



Mairie de TRIZAY-COUTRETOT-SAINT-SERGE

Département d'Eure et Loir

Communauté de Communes du Perche

6, Rue de la Mairie -28400 – TRIZAY-COUTRETOT-SAINT-SERGE.

Tél. fax : 02 37 52 16 55

E-mail trizay.mairie@wanadoo.fr

Site <http://www.trizay-perche.org>



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation adressée le 29 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le six mai, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Trizay-Coutretot-Saint-Serge, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Bertrand de MONICAULT, Maire. La séance a été publique.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

M. de MONICAULT Bertrand, Mme SAULNIER Josette, M. VALLEE Dany, Mme GRENECHE Sandrine, M. BAILLEAU Ludovic, M. GOUPIL Christophe formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : Mme JOBLET Brigitte, M. CHAUVIN Arnaud, M. de KERGORLAY Bertrand, M. SAUQUES Nicolas

Secrétaire de séance : Mme GRENECHE Sandrine

TRAVAUX DE VOIRIE 2021 – TROTTOIRS BOURG DE TRIZAY ET CHEMIN DE LA BIZOLIERE : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Attribution du marché – travaux de voirie 2021

- Trottoirs Bourg de Trizay et Chemin de La Bizolière

Le Maire rappelle la décision de consulter les entreprises, dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (MAPA) pour les travaux à réaliser sur les voies communales. Compte tenu du montant estimé, il précise que la publicité a été effectuée par affichage extérieur et que 3 entreprises ont été consultées.

Il donne le résultat de cette consultation et de l'analyse des offres reçues des entreprises PIGEON TP et COLAS. L'entreprise FLECHARD n'a pas donné de réponse.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir ces travaux,

Le Conseil Municipal, après délibération, choisit l'entreprise Pigeon TP (mieux disant), montant de 15 070.81 € HT soit 18 084.97€ TTC.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021.

TRAVAUX DE VOIRIE 2021 – REPROFILAGE FOSSE LOTISSEMENT « LE HAMEAU DU CHÊNE » : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Attribution du marché – travaux de voirie 2021

- Reprofilage de fossé Lotissement « Le Hameau du Chêne »

Le Maire évoque la nécessité de réaliser ces travaux de reprofilage de fossé au lotissement « Le Hameau du Chêne ». Plusieurs entreprises ont été consultés.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide que les travaux de reprofilage du fossé au Lotissement « Le Hameau du Chêne » seront effectués par les conseillers municipaux.

ELECTRIFICATION DES CLOCHES ET POSE D'UN CADRAN A L'EGLISE SAINT MARTIN : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Attribution du marché – Electrification des cloches et pose d'un cadran à l'Eglise Saint Martin

Le Maire rappelle la décision de consulter les entreprises pour les travaux d'électrification des cloches et la pose d'un cadran à l'Eglise Saint Martin. Compte tenu du montant estimé, il précise que la publicité a été effectuée par affichage extérieur et que 2 entreprises ont été consultées.

Il donne le résultat de cette consultation et de l'analyse des offres reçues des entreprises BODET et HUCHEZ.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir ces travaux,

Le Conseil Municipal, après délibération, choisit l'entreprise HUCHEZ (mieux disant), montant de 10 813.15 € HT soit 12 975.78 € TTC.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle qu'il est toujours proposé aux habitants de Trizay ayant l'âge requis de se faire vacciner au Complexe Robert Huwart de Nogent-le-Rotrou.

Les élections départementales et régionales se dérouleront les dimanche 20 et 27 juin 2021. Les permanences du bureau de vote se dérouleront avec 5 personnes par tranches horaires. Il est demandé aux conseillers de nous faire connaître leur disponibilité.

Suite aux restrictions sanitaires, la cérémonie de la commémoration du 8 mai 2021 prévue à 10h 45 se déroulera en comité restreint.

Monsieur le Maire informe les conseillers du passage du Tour d'Eure-et-Loir cycliste sur la commune le Vendredi 14 mai 2021 vers 16h45.

M. BAILLEAU signale qu'il y a un point de tassement à surveiller au niveau des ponts de la commune et une vitesse excessive de la part des automobilistes sur la Route de Coutretôt.

Monsieur le Maire évoque le projet d'achat d'un cheval percheron qui peut être installé à chaque entrée de bourg. Il est proposé à chaque conseiller de réfléchir sur le sujet pour le prochain conseil municipal.

Fin de la séance : 21h30